

## POUR RAPPEL :

La perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires s'élève à 18% depuis le 1er janvier 2000.

Le coût de la vie a en effet connu une augmentation substantielle : +33,7 % pour le gaz, +50 % pour l'électricité entre 2009 et 2019...

Le point d'indice (base de notre rémunération) a augmenté de 0,056€ Seulement depuis 2010!

Le R.I.G n'a pas été réévalué par nos collectivités, depuis 2003, pour les agent-e-s de catégorie C.

La charge de travail évolue avec la population métropolitaine et les effectifs supplémentaires restent largement insuffisants.

En savoir plus sur  
Espace Co CGT  
cgt-nantes.fr

# SALAIRES

## Et temps de travail...

**ET SI ON REVALORISAIT  
ENFIN POUR TOUTES ET TOUS  
LE RÉGIME INDEMNITAIRE DE GRADE (RIG)**

### Épisode 2

**MANIFESTATION À 10H00  
Devant la Cité des Congrès  
LE VENDREDI 10 DÉCEMBRE 2021**

## POURQUOI LA CGT DEMANDE LA REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE GRADE POUR TOUTES ET TOUS ?

Régime Indemnitaire...d'Emploi, de Fonction, de Sujétions, \*T.E.A, \*I.M.P, \*PI, \*I.D.C.E... Les formes d'indemnités sont multiples mais elles ne garantissent pas toujours les mêmes droits, et ne s'adressent pas forcément à toutes et tous.

Contrairement à d'autres régimes indemnitaires :

- le R.I.G n'est pas impacté en cas d'absence (maladie, congés...)
- le R.I.G est versé sur les 12 mois
- le R.I.G concerne l'ensemble des agent-e-s



## UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE EST POSSIBLE

- Pour ceux qui agiteraient l'étendard de la restriction budgétaire, la collectivité n'est plus tenue à ce jour par la contractualisation avec l'État, l'obligeant à contenir sa masse salariale. **C'est donc une question de volonté et de choix politique** : la loi Républicaine ne s'y oppose pas... libre à nos élus d'agir sur nos RIG.

- Le plafond mensuel maximal et légal du RIFSEEP (tous les régimes indemnitaires) pour les catégories C est de **945,00€**.

- Pour rappel, nos régimes indemnitaires actuels ont été obtenus par des mobilisations...

## LES AGENTS ET LA CGT REVDIQUENT UNE AUGMENTATION DE 352,83€ NETS !

-Auparavant, les salaires étaient indexés ou revalorisés en fonction de l'inflation, mais le contexte de plus en plus libéral fait école chez les élu-e-s... et les paies ne suivent plus (Cf. « Pour rappel »).

-Quelle que soit la catégorie, la revendication d'être rémunéré-e correctement est légitime.

La charge de travail ne diminue pas et les effectifs restent largement insuffisants.

-Faute de salaires attractifs, nos collectivités ont de sérieuses difficultés à recruter, voire à retenir les agent-e-s...

-Cette augmentation correspond à la perte de votre pouvoir d'achat depuis 2000.

## APPEL à la GRÈVE

Un préavis de grève a été posé jusqu'à fin janvier.

## DÉBRAYAGE

1H débrayée = 1h en moins

Au-delà de 3h30 = 1 journée en moins

Autant faire grève...

## POUR RAPPEL :

Les écarts moyens entre les femmes et les hommes à Nantes Métropole et à la Ville de Nantes sont encore considérables pour ne pas dire choquants :

Catégorie A :  
écart moyen de 249€

Catégorie B :  
écart moyen de 129€

Catégorie C :  
écart moyen de 128€.

## POURQUOI LES SYNDIQUÉ-E-S CGT VOUS INVITENT À VOUS MOBILISER LE 10 DÉCEMBRE 2021 !

Le 19 octobre dernier, vos élu-e-s syndiqué-e-s ont découvert que :

- les augmentations **ne prendraient pas effet avant juin 2022.**

- le **budget « à ce jour secret » serait voté le 10 décembre 2021 !**

L'administration ne souhaite pas entendre les besoins exprimés par vos représentant-e-s et préfère plutôt les mettre devant le fait accompli a posteriori. C'est aussi ça le jeu du dialogue social à la Nantaise...

Nos élu-e-s semblent s'orienter vers une solution qui divise en attribuant des revalorisations à une partie seulement des agent-e-s.

## LA VILLE NON SEXISTE

### DONNERA T-ELLE L'EXEMPLE ?

Pour rappel, la CGT souhaite que le régime indemnitaire soit aussi revu par rapport aux inégalités femmes-hommes et attend toujours que l'élue au personnel en fasse une priorité... **Des inégalités dues en partie à des éléments de rémunération locaux... dont le régime indemnitaire !**



En parallèle, comme évoqué dès septembre par la CGT, la déclinaison de toutes les variantes et des amplitudes horaires relatives aux 1607 heures se déclinent peu à peu dans les directions et les services :

Or, certaines propositions laissent déjà entrevoir des ajustements différenciés au sein d'un même site : pauses méridiennes, modalités d'astreintes, comptabilisation des jours fériés ou plages horaires différentes... Étrange façon de simplifier et d'uniformiser les temps de travail, comme le prétendait la direction...

Par ailleurs, l'administration refuse d'appliquer certaines mesures qui pourraient avantager le personnel : **la direction est toujours prête pour appliquer la loi quand elle permet la régression, mais pas quand elle permet l'amélioration de conditions de travail...**

**Nous sommes « rassurés » de constater que l'intersyndicale rejoint enfin notre analyse et les mises en garde que nous faisons dès juin.**

## #SYNDIQUEZ-VOUS



J'adhère

Je souhaite recevoir des informations par mail

Nom : ..... Prénom : .....

Direction/Service : .....

Mail : .....

\*Bulletin à remettre à un-e syndiqué-e ou inscription possible sur le site [cgt-nantes.fr](http://cgt-nantes.fr)



En savoir plus sur  
Espace Co CGT  
[cgt-nantes.fr](http://cgt-nantes.fr)